

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'INSTALLATIONS
DE PRODUCTION DE FEUILLES THERMOFORMABLES EN POLYSTYRENE
SOCIETE SILAR – COMMUNE DE RESSONS-SUR-MATZ**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique environnementale du mardi 2 mars 2021 au vendredi 2 avril 2021 inclus**, concernant la demande de régularisation administrative des installations de production de feuilles thermoformables en polystyrène de la **société SILAR** sur la commune de RESSONS-SUR-MATZ.

1. L'enquête publique environnementale porte sur l'exploitation d'une usine de fabrication de feuilles en polystyrènes thermoformables par une usine d'une capacité de production de 30 000 tonnes par an, située sur le territoire de la commune de RESSONS-SUR-MATZ et relevant de la rubrique n°2661 pour l'activité soumise à autorisation.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions qui peuvent être des autorisations assorties du respect de prescriptions ou des refus.

3. M. Régis BAY ingénieur (ER), est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de RESSONS-SUR-MATZ.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de RESSONS-SUR-MATZ:

- **mardi 2 mars 2021 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 13 mars 2021 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 27 mars 2021 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 2 avril 2021 de 14h00 à 17h00**

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, la note de présentation non technique, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans, le résumé non-technique et les annexes, auxquels seront joints l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la société SILAR sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi ; de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de RESSONS-SUR-MATZ.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de LA NEUVILLE-SUR-RESSONS et CUVILLY.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de RESSONS-SUR-MATZ,
- par courrier adressé à la commune de RESSONS-SUR-MATZ à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante : <http://silar-ressons-sur-matz.enquetepublique.net>
- par courrier électronique adressé à : silar-ressons-sur-matz@enquetepublique.net .ou à enquetepublique.rsm@orange.fr

9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Davy MARTINS, directeur du site SILAR de RESSONS SUR MATZ, 423 rue de la Gare, 60490 RESSONS-SUR-MATZ, 06.33.01.92.72, d.martins@silar-ressons.fr ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.